

Appel à Projets EDLAB

Développement, production et expérimentations de solutions numériques innovantes pour la formation professionnelle

PRÉAMBULE

La crise du COVID-19 en 2020 est venue bousculer le monde de l'éducation et de la formation en accélérant les habitudes, les changements de mentalité et de comportement face au rôle du numérique dans la pédagogie. Cette période a définitivement accéléré la transformation numérique de l'éducation et de la formation.

Les technologies numériques pour l'éducation et la formation professionnelle initiale et continue sont un enjeu stratégique pour la Région Nouvelle-Aquitaine qui recense sur son territoire tout un écosystème spécialisé autour de l'Edtech avec notamment des acteurs de l'Education Nationale à Poitiers comme Réseau Canopé, le Cned, l'IH2EF (formation des cadres) mais aussi des laboratoires de recherche spécialisés.

Dans un environnement économique en constante évolution et l'émergence de nouvelles compétences, l'usage des outils numériques facilite la personnalisation des apprentissages techniques professionnels et l'hybridation des séquences pédagogiques. Le numérique éducatif favorise ainsi de nouvelles expériences d'apprentissage dans l'acquisition des compétences métiers en lien avec les besoins des filières professionnelles et apporte une flexibilité au sein des parcours pédagogiques. Les outils tels que les environnements immersifs d'apprentissage (EIA), la réalité virtuelle ou augmentée, les serious games, les outils collaboratifs... contribuent à créer une expérience apprenant plus riche et interactive, et à rendre plus attractives les filières de formations professionnelles.

La création en 2023 du Campus des Métiers et des Qualifications Excellence du Numérique pour la Formation Professionnelle 4.0 (CMQ NFP 4.0), basé au Lycée Pilote Innovant International (LP2I) sur la technopole du Futuroscope, va jouer un rôle central dans la structuration de cet écosystème et la création d'Environnements immersifs d'apprentissage (EIA), enjeu majeur de l'Edtech.

Cette opération soutenue par l'État dans le cadre de l'AMI "Compétences et Métiers d'Avenir" du Programme France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires), a été créée pour :

- enrichir la formation professionnelle initiale et continue grâce aux technologies immersives en développant de nouvelles expériences par les Environnements Immersifs d'Apprentissage (EIA) ;
- structurer un écosystème favorable au développement des Edtech dans le champ de la formation professionnelle ;
- diffuser et accompagner les nouvelles pratiques en formation professionnelle initiale et continue.

Parce que l'Edtech est un enjeu en Nouvelle-Aquitaine, la Région a souhaité proposer cet appel à projets EDLAB dans le cadre du CMQ NFP 4.0, pour faciliter l'émergence de projets et soutenir des innovations pédagogiques dans la formation professionnelle.

L'appel à projets EDLAB est une opération soutenue par l'Etat dans le cadre de l'AMI « Compétences et Métiers d'Avenir » du Programme France 2030, opérée par la Caisse des Dépôts (Banque des territoires).

1. LES OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS EDLAB

Cet appel à projet EDLAB permettra de créer un environnement favorable à l'innovation dans la formation professionnelle grâce à l'intégration de solutions numériques avancées.

Les projets et entreprises lauréates qui en bénéficieront, contribueront à l'émergence de solutions technologiques efficaces, et participeront également à la structuration et l'attractivité d'un écosystème régional de la filière Edtech.

Cet appel à projets EDLAB s'inscrit, avec le « Campus des Métiers et des Qualifications Excellence du Numérique pour la Formation Professionnelle 4.0 », sur l'ensemble du territoire national, pour attirer de nouveaux talents et de nouvelles entreprises autour de l'épicentre de Poitiers, capitale de l'éducation numérique.

Les entreprises lauréates bénéficieront d'un soutien financier pour le développement de leur produit et le cas échéant d'un accompagnement personnalisé.

Les 3 objectifs principaux :

- **Renforcer la filière Edtech en Nouvelle-Aquitaine :** consolider un écosystème régional dynamique autour de l'Edtech, en soutenant les entreprises locales (start-ups) et en accompagnant la transformation numérique des acteurs de la formation.

- **Encourager l'innovation pédagogique via les technologies immersives** : développer de nouvelles méthodes pédagogiques basées sur des technologies immersives pour rendre l'apprentissage plus interactif et accessible.
- **Créer des solutions adaptées aux besoins évolutifs du marché du travail** : améliorer la réactivité de la formation professionnelle initiale et continue face aux besoins du marché, notamment en personnalisant l'apprentissage en fonction des profils des apprenants et des compétences recherchées par les entreprises.

Les objectifs transversaux :

- Soutenir l'expansion des entreprises en Nouvelle-Aquitaine : pour les entreprises basées hors de la région, l'appel à projets vise également à les inciter à développer des collaborations solides avec les acteurs de Nouvelle-Aquitaine et à investir sur le territoire à moyen terme.
- Soutenir des expérimentations concrètes et l'évaluation des solutions : tester les prototypes dans des contextes réels et sur des terrains d'expérimentation, afin d'évaluer leur efficacité pédagogique, leur robustesse technique et leur potentiel à être déployées à grande échelle.
- Faciliter la collaboration avec les acteurs locaux : encourager les partenariats entre les entreprises Edtech, les établissements de formation, les acteurs publics et les collectivités locales afin de créer un réseau collaboratif et soutenir le développement de solutions adaptées aux besoins.
- Assurer la pérennité des projets soutenus : garantir que les projets expérimentés puissent se développer et être pérennes à long terme, en termes d'impact sur la formation professionnelle et d'intégration sur le marché.
- Promouvoir un numérique éthique, responsable et inclusif : favoriser le développement de solutions numériques qui respectent des principes éthiques, comme la protection des données personnelles (conformité au RGPD), l'inclusivité des solutions (accessibilité pour les publics spécifiques), et l'engagement pour un numérique responsable (Open Source, cybersécurité, etc.).

2. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Nature des porteurs de projets :

- Entreprises du numérique et prioritairement les start-ups de 3 ans et +, (TPE,PME) agissant dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue : environnement immersif d'apprentissage (EIA) ; réalité mixte (MR), réalité virtuelle (VR), réalité augmentée (AR) ; réalité étendue (XR) ; intelligence artificielle/DATA ; Serious Games ; ressources et contenus pédagogiques, plateforme de type LMS (vente de cours en ligne) ou de mise en relation ; outils collaboratifs ; évaluation des compétences ; apprentissage des langues étrangères ; publics spécifiques...

- Les entreprises de conseil et d'ingénierie pédagogique (hors grands groupes) sont éligibles si elles s'associent à d'autres entreprises régionales numériques.

>Le siège social des demandeurs peut-être en Nouvelle-Aquitaine ou hors Nouvelle-Aquitaine.

>Les candidats s'engagent à réaliser la majorité des travaux relatifs au projet sur le territoire régional.

>Une même personne morale ne peut être porteuse ou partenaire, de plus d'un projet candidat à l'appel à projets.

Nature des projets :

Tout projet de développement, de production et d'expérimentation d'une solution numérique éducative (produit ou service) qui porte sur un ou plusieurs des axes suivants :

- **Innovation pédagogique** : Développement de nouvelles méthodes d'enseignement intégrant les technologies numériques : Environnement Immersif d'Apprentissage (EIA), réalité augmentée, réalité virtuelle, intelligence artificielle, Internet des objets (IOT), serious game, digital learning ou apprentissage numérique, jumeau numérique... pour soutenir la mixité des publics et renforcer le lien école-entreprise ;
- **Accompagner les parcours d'apprentissage de la formation professionnelle** : Améliorer la personnalisation de l'apprentissage, mieux préparer les apprenants à répondre aux évolutions du marché du travail, rendre la formation plus attractive.

Exemples de catégories d'actions éligibles :

- Prototypage, test et déploiement de solutions pédagogiques numériques innovantes :
 - qui favorisent l'apprentissage immersif et la simulation d'environnements professionnels pour renforcer la préparation des apprenants au monde du travail ;
 - flexibles et évolutives pour l'adaptation des parcours d'apprentissage.
- Séances de tests utilisateurs et d'expérimentations sur le terrain pour valider l'impact des solutions développées ;
- Mobilisation d'acteurs locaux (établissements scolaires, universités, centres de formation, etc.) pour co-construire et tester les solutions ;
- Mise en place de partenariats avec des entreprises locales et possibilité de création d'emplois régionaux.

>Les projets devront impérativement être conduits en collaboration avec un/des partenaire(s) de l'éducation ou de la formation professionnelle initiale et continue.

>Une attention particulière sera accordée aux projets ayant un engagement pour un numérique éthique, responsable et inclusif, Open Source, et qui tiennent compte des enjeux de cybersécurité (RGPD, sécurisation des accès...).

>Le projet proposé doit intégrer des expérimentations ou des mises en situations réelles et concrètes, majoritairement en Nouvelle-Aquitaine, qui attestent de la valeur pédagogique des solutions proposées.

>Les projets doivent présenter un intérêt local et des retombées pour le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Durée du projet :

La durée de réalisation attendue des projets s'étale sur une période **de 12 à 18 mois** après la signature de la convention attributive de subvention. Une prolongation de cette durée prévisionnelle de réalisation devra être justifiée, en particulier par des délais de développement ou de mise en œuvre inhérents à la nature du projet.

3. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des candidatures reposera sur les critères suivants :

- Pertinence et originalité du projet par rapport aux thématiques prioritaires ;
- Viabilité et pérennité du projet ;
- Faisabilité technique et financière du projet
- Effet levier de l'aide : les perspectives à court, moyen et long termes devront être explicitées, notamment en termes de création/maintien d'emplois directs et indirects et de retombées pour la Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise ;
- Nécessité de prototyper (verrous à lever) et méthodologie de tests ;
- Le caractère innovant des solutions (technique, d'usage ou organisationnel) sera apprécié, ainsi que le caractère responsable et soutenable des solutions proposées ;
- Engagement à expérimenter et évaluer les solutions dans des contextes réels ;
- Partenariat et collaboration avec les acteurs locaux : un partenariat engagé avec un terrain d'expérimentation * en région Nouvelle-Aquitaine (avec lettre d'engagement à l'appui) ;
- Pour les porteurs de projet situés hors Nouvelle Aquitaine : Il est demandé aux candidats de présenter des pistes sérieuses et atteignables de développement en Nouvelle Aquitaine à moyen terme.

* Le GIP-FCIP en tant que partenaire de l'axe 2 du CMQ NFP 4.0, prévoit de rémunérer la participation des enseignants et formateurs des académies de Poitiers, Bordeaux et Limoges au titre des expérimentations conduites en lycée professionnel et en filière apprentissage.

4. CONSTITUTION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront soumettre un dossier de candidature comprenant :

- Une lettre de saisine adressée au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine;
- Une présentation détaillée du projet (objectifs, méthodologie, innovations proposées...),

- Pour les projets les plus avancés, fournir un lien de visualisation du prototype, maquette ;
- Annexe financière (budget prévisionnel détaillé et plan de financement qui fera apparaître les aides déjà acquises ou non) ;
- Un RIB de – 2 mois ;
- Une attestation sur l'honneur de -3 mois de régularité fiscale et sociale datée et signée par le représentant légal ;
- Un KBIS ;
- Dernière liasse fiscale ;
- Attestation de minimis ;
- Point de situation de votre démarche RSE ;
- La charte d'engagement des Eco-socio-conditionnalités de la Région Nouvelle-Aquitaine signée par le représentant légal ;
- Une lettre des partenaires engagés sur le projet, le cas échéant.

Dépôt des candidatures : pendant deux mois, à compter de la date de publication de l'appel à projets.

La saisie du dossier de candidature se fera sur une **plateforme en ligne**, le lien sera communiqué au moment de la publication de l'appel à projets.

En aucun cas, le dépôt d'un dossier ne vaut accord ni promesse de financement.

5. SELECTION DES PROJETS

Un jury composé de la Région Nouvelle Aquitaine et de ses partenaires procédera à la sélection des projets.

Les entreprises lauréates bénéficieront d'un soutien financier pour le développement de leur produit et le cas échéant d'un accompagnement personnalisé.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet. La qualité rédactionnelle des pièces du dossier est donc essentielle. Il devra comporter suffisamment de détails et de justifications pour permettre d'évaluer les aspects techniques du projet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit.

Les services instructeurs de la Région se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont ils pourront faire la demande auprès des porteurs de projets.

À La suite de la période d'instruction, et dans la limite des crédits disponibles pour ce dispositif, les projets ayant reçu un avis favorable seront soumis au vote de la Commission Permanente du Conseil régional, qui délibérera sur le choix définitif.

La notification de l'accord ou du refus de l'aide par la Région sera donnée au porteur de projet par courrier, dans un délai de 1 mois après la date de la Commission permanente.

6. CONDITIONS ET NATURE DU FINANCEMENT

Aide et montant

L'aide régionale prendra la forme d'une subvention de fonctionnement basée sur un taux qui pourra varier **entre 50% et 80%** maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de **100 000€ d'aide**. Une part d'autofinancement est attendue.

La subvention accordée est non révisable à la hausse. Si le montant des dépenses consacrées au projet s'avérait inférieur aux prévisions, le montant de l'aide sera réduit au prorata des dépenses éligibles effectivement réalisées.

L'aide accordée au titre de cette opération concerne le développement de la solution numérique encadrée par l'appel à projets régional EDLAB dans le cadre du Campus des métiers et des qualifications NFP4.0 et ses partenaires.

Régime d'aide

L'intervention publique s'effectue dans le respect de la réglementation de l'Union européenne applicable en matière d'aides d'État (articles 107 à 109 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne). Il est notamment fait application des régimes d'aide suivants, adoptés sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne publié au JOUE du 26 juin 2014 et ses modifications :

- Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) SA40391 RDI ;
- Règlement (UE) N°2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (europa.eu) ;
- Hors aide d'état.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibéreront en Commission permanente.

Typologie des dépenses éligibles

Les dépenses sont appréciées **Hors Taxes** et les **salaires chargés**.

La période d'éligibilité des dépenses est effective **à compter de la date du dépôt de dossier**.

- Études (études d'ingénierie technique, études juridiques, enquêtes sociologiques, etc.) ;
- Conception et design de la solution ;
- Prestations de service (dont accompagnement, expertise);
- Dépenses de personnel ;
- Frais de communication et de valorisation du projet ;
- Frais de déplacement ;
- Frais généraux (plafonné à 10%).

> Pour les porteurs de projet ayant leurs sièges sociaux situés en dehors de la région Nouvelle Aquitaine, il est demandé une **dépense significative** sur le territoire régionale ou **un ancrage fort** via des collaborations avec des partenaires le temps du projet.

Contractualisation et engagements des bénéficiaires

Le lauréat de l'appel à projets signe une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette convention précise notamment le montant de l'aide, le budget prévisionnel du projet, le taux d'intervention, le contenu du projet, le calendrier de réalisation, les modalités de communication...

Toute modification intervenant au cours du projet, qu'elle soit d'ordre technique, financier ou administratif, doit impérativement être communiquée à la Région.

Les lauréats de l'appels à projets devront renseigner le [NEO TERRA SCORE](#), outil d'auto-diagnostic destiné à accompagner les entreprises dans leurs transitions sociales, sociétales et environnementales.

Montants et calendrier

L'enveloppe globale dédiée aux lauréats de l'appel à projets s'élève à 1,2 millions d'euros pour la durée totale de l'appel à projets (2025-2029).

Contact et renseignements : edtech@nouvelle-aquitaine.fr

L'appel à projets EDLAB est une opération cofinancée par la Région Nouvelle-Aquitaine et soutenue par l'Etat dans le cadre de l'AMI « Compétences et Métiers d'Avenir » du Programme France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts (Banque des territoires).



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine